

# Premiers inscrits, premiers vaccinés



Stéphane Gerber

**Coronavirus** La campagne de vaccination a démarré hier dans le canton. Le centre de Tavannes est l'un des cinq premiers à avoir ouvert ses portes hier aux personnes de plus de 75 ans. Sous le regard d'Alain Kenfak, directeur médical de l'Hôpital du Jura bernois, l'Imérien John Buchs est l'un des premiers à s'être fait vacciner. Le directeur de la Santé Pierre Alain Schnegg était présent hier à Tavannes pour le lancement de la campagne. Dans le même temps, les 11 équipes mobiles ont commencé les vaccinations dans les quelque 300 EMS du canton. Environ 70% des résidents ont souhaité se faire vacciner. **page 7**

# Les premières vaccinations ont démarré dans le canton

**CORONAVIRUS** Le centre de Tavannes fait partie des cinq premiers du canton à avoir accueilli les premiers aînés qui ont choisi de se faire vacciner, en présence du patron de la Santé Pierre Alain Schnegg.

PAR PHILIPPE OUDOT

Il était 10h30, hier matin, quand Yvette Arnaud, 96 ans, venue de la région de Berne, a reçu la première dose de vaccin administrée dans le centre de Tavannes. Sur les neuf dont disposera le canton, celui-ci est l'un des cinq à avoir ouvert ses portes hier. Ces centres sont pilotés par les hôpitaux régionaux. En l'occurrence, par l'HJB pour le Jura bernois. L'événement s'est déroulé en présence du directeur de la Santé et président du gouvernement Pierre Alain Schnegg, des responsables de l'HJB, ainsi que des médias régionaux. Situé à la route de Pierre-Pertuis 16, le centre de vaccination abrite également les locaux du centre de dépistage, qui avait ouvert ses portes à mi-novembre. Les personnes dûment enregistrées via internet ou par téléphone doivent y présenter le document reçu lors de leur inscription. Une collaboratrice contrôle les données, avant qu'une infirmière ne procède à l'injection dans la région de l'épaule.

Quatre espaces ont été aménagés dans le local, ce qui permet de vacciner deux personnes en même temps. Une fois la piqûre administrée, les personnes sont priées de se reposer un quart d'heure avant de pouvoir s'en aller, le temps de vérifier qu'elles supportent bien le vaccin.

## En rodage

Comme l'indique la responsable du centre Mary-France Minger, « nous avons pu nous organiser en l'espace de deux semaines pour être opérationnels. Durant le temps de rodage des premiers jours, nous pourrions effectuer une vaccination toutes les demi-heures, mais on devrait vite passer à une tous les quarts d'heure, comme c'est le cas pour les tests de dépistage. » De quoi effectuer une vingtaine de vaccins dans un premier temps, puis une quarantaine par la suite. Mais un des principaux défis,



John Buchs a été l'un des premiers à se faire vacciner, dans les locaux du centre de Tavannes. STÉPHANE GERBER

c'est la gestion logistique du seul vaccin disponible, celui de Pfizer/Biontech, explique Mary-France Minger. Une fois sorti des grands centres où il doit être stocké à -78°C, le produit ne peut être conservé dans des frigos que trois ou quatre jours. Et lorsque l'ampoule est ouverte, son contenu, qui permet de faire cinq injections, doit être administré dans les six heures. Il faut donc en commander assez, mais pas trop pour éviter tout gaspillage.

## A plein régime

Directeur de la Santé et président du gouvernement, Pierre Alain Schnegg a souligné que cette étape était le résultat du travail intensif effectué par ses

**“ Dans les EMS, 70% des résidents ont choisi de se faire vacciner. ”**

PIERRE ALAIN SCHNEGG  
DIRECTEUR DE LA SANTÉ

services depuis des mois pour maîtriser la pandémie. « Les inscriptions ont démarré vendredi, et le logiciel a parfaitement fonctionné, sans la moindre panne. La centrale téléphonique a aussi tourné à plein régime, avec une septantaine de téléphonistes. Plus de 22 000 personnes ont ainsi été enregistrées, et les rendez-vous fixés pour les deux injections nécessaires. »

Parallèlement à l'ouverture des cinq premiers centres, pas moins de 11 équipes mobiles ont commencé les vaccinations dans les quelque 300 EMS que compte le canton. Ce sont les établissements qui étaient chargés d'enregistrer leurs résidents souhaitant se faire vacciner. « Et ils sont nombreux à l'avoir fait, puisque le taux de vaccination est de 70%, s'est réjoui Pierre Alain Schnegg. Pour le moment, le nombre de vaccinations possibles reste limité, puisque seul celui de Pfizer/Biontech a été autorisé

par Swissmedic. Or, les doses, commandées par la Confédération, sont réparties entre les cantons en fonction de leur population. Ceux de Moderna et d'AstraZeneca devraient l'être sous peu. De quoi permettre de vacciner à plus large échelle. D'autant que contrairement à celui de Pfizer/Biontech, les deux autres n'ont pas besoin d'être stockés à d'aussi basses températures et ont une durée de conservation nettement plus longue.

Les candidats au vaccin choisiront-ils celui qu'ils souhaitent se faire inoculer? Non, cela se fera en fonction des disponibilités, indique Pierre Alain Schnegg. Il précise toutefois que si l'un ou l'autre devait se révéler plus efficace pour une catégorie de population, « il est bien clair qu'on choisirait le produit en conséquence ».

## Respect des mesures

Sachant que les personnes vaccinées devront continuer à appliquer les gestes barrières, cela ne risque-t-il pas d'en dissuader certaines? Pour le président du gouvernement, « c'est une nécessité et nous n'avons pas le choix. D'abord, parce qu'il faut un certain temps jusqu'à ce que le vaccin protège. Ensuite, parce que la distinction entre qui doit porter un masque ou non deviendrait tout simplement ingérable. »

## DANS LES PREMIERS

L'Imérien John Buchs et son épouse ont été parmi les tout premiers à se faire vacciner hier, à Tavannes. « Les inscriptions en ligne étaient possibles dès le 8 janvier. Et pour être sûr de faire partie des premiers, j'ai ouvert mon ordinateur à 2h30! Le logiciel fonctionne très bien. Il faut inscrire ses données personnelles et répondre à un questionnaire, et le tour est joué! Nous avons ainsi reçu directement notre rendez-vous pour la première piqûre, mais également pour la seconde injection », indique l'ancien politicien. « Je tenais absolument à me faire vacciner, pas tellement pour moi, mais surtout pour protéger mes proches, notamment mes petits-enfants. C'est indispensable pour pouvoir continuer d'avoir malgré tout une vie sociale. » Quelque peu hésitante dans un premier temps en raison des incertitudes liées à la rapidité avec laquelle le vaccin a été développé, son épouse Monique s'est vite laissée convaincre en voyant qu'il n'y avait pas d'effets secondaires particuliers. **PHO**

## Le Jura prépare la 2e étape

Après la vaccination des résidents et du personnel des institutions de la santé et du social qui a débuté le 4 janvier, le canton du Jura confirme l'ouverture de son centre de vaccination (CEVAC) le 18 janvier prochain, situé dans les anciens locaux de l'usine Simon & Membrez, à Courtételle. Il permettra, dans un premier temps, de vacciner quotidiennement quelque 100 à 150 personnes, avec une possibilité d'augmenter à une capacité maximum de 500 personnes par jour. La priorité sera donnée aux personnes vulnérables vivant à domicile, aux personnes partageant leur domicile, ainsi qu'au personnel de santé hors institutions. Les personnes sont considérées comme vulnérables dès lors qu'elles ont plus de 75 ans ou atteintes d'une maladie préexistante (hypertension artérielle, maladie cardio-vasculaire, diabète, etc.) Dans un troisième temps, a priori dans le courant du printemps, en fonction de la disponibilité des vaccins, toutes les Jurassiennes et tous les Jurassiens souhaitant être vaccinés contre le coronavirus pourront le faire.

## Inscription obligatoire

Afin d'obtenir un rendez-vous au CEVAC, il est tout d'abord nécessaire de remplir un formulaire d'éligibilité qui permettra de définir les personnes répondant ou non aux critères pour cette deuxième phase. Le formulaire est disponible dès ce jour sur le guichet virtuel du canton du Jura. Une ligne spécifique à la vaccination a été créée à la hotline cantonale et du personnel supplémentaire a été mobilisé afin de répondre au mieux à cette nouvelle étape de la gestion de la pandémie. Mais pour ne pas saturer la hotline, il est important de ne pas directement appeler le 032 420 99 00 dans l'objectif de prendre un rendez-vous, mais bien de remplir le formulaire. Par ailleurs, les personnes ne correspondant pas au public cible de cette deuxième étape sont priées de ne pas se précipiter pour obtenir un rendez-vous, étant donné qu'elles ne répondront pas aux critères d'éligibilité. Elles peuvent toutefois déjà remplir le formulaire en ligne, tout en sachant que la hotline ne les contactera pas en priorité. Sans accès à Internet, on peut s'adresser à son médecin de famille qui pourra valider l'éligibilité des personnes à être vaccinées, ce qui permettra à la hotline de les contacter pour fixer un rendez-vous. **RPJU**



Pierre Alain Schnegg s'est entretenu avec Yvette Arnaud, première personne vaccinée hier à Tavannes. STÉPHANE GERBER